

OBJET :

Votre: 42/4326/B.2206/3
du 14/10/1954.

1 Ha Pêcherie au Lac
Mugesera demandé par
Société KAPA.-



N° 1.880/T.F.

Gih.

A Monsieur le Conservateur des
Titres Fonciers
à
USUMBURA.-

Monsieur le Conservateur,

En exécution de votre lettre émarginée, j'ai
l'honneur de vous faire savoir qu'à ma connaissance, aucune
délimitation n'a eu lieu. Le représentant de la Société Kapa
ne m'a d'autre part pas avisé de ce qu'il aurait procédé à
cette délimitation.

L'Administrateur de Territoire,
KIRSCH, J. en route.
L'Agent Territorial Principal,
WAEGELS, J.

Service : des Titres Fonciers
Dienst :

(1) N° 42/ 43 26 /B.2206/3

Réf. n° :

Verw. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp:

Délimitation terrain
1 Ha pêcherie au lac
Mugesera (Sté KAPA)

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U
=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la lettre n°42/3892/2143/B.
2206/3 du 31 mai 1954 de Monsieur le Gouverneur du
Ruanda-Urundi, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire connaître, par retour du courrier, si le
Représentant de la Société KAPA a délimité le terrain
de 1 hectare à usage de pêcherie demandé au lac Mugesera.

Pour le Conservateur des Titres Fonciers,
LE CHEF DE BUREAU,
A. PAEME.

